

## V) FORMATION ET QUALIFICATION DE **TRACEUR FEDERAL**

INTITULE ABREVIATION	TRACEUR FEDERAL  (TF)
PREROGATIVES	<p>Désigné par le jury, l'organisateur ou par le coordonnateur du circuit, le traceur fédéral assure le traçage <b>uniquement des épreuves Techniques</b> de ski alpin de tous niveaux inscrites au calendrier régional ou national, ainsi que les entraînements en respectant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règlements</li> <li>- La sécurité des coureurs</li> <li>-</li> </ul>
PREREQUIS Inscription	<p>Etre licencié dans un club FFS et faire acte de candidature par l'intermédiaire de son club auprès du comité.</p> <p>Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves alpines ainsi que des notions de traçage.</p>
COMPETENCES ET CONNAISSANCES DEVELOPPEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traçage des disciplines techniques (entraînement et compétition).</li> <li>- Règlements communs et spécifiques des disciplines.</li> <li>- Sécurité des pistes d'entraînement et de compétition.</li> <li>- Être capable (après formation) de tenir un poste d'officiel (Juge de Compétition Alpin) sur une compétition FFS.</li> </ul>
ORGANISATION ET EVALUATION	<p>Le brevet de Traceur Fédéral est obtenu <b>après avoir satisfait à 2 modules</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Le module 1</u> qui correspond à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 jours de formation sur le terrain (évaluation en contrôle continu et examen écrit)</li> <li>• La formation ou le recyclage au brevet de Juge de Compétition Alpin (évaluation sur examen écrit en présentiel ou en ligne). Ce module ayant une validité de 5 ans, le Livret de Formation remis au candidat tiendra lieu de document de liaison.</li> </ul> </li> <li>- <u>Le module 2</u> qui, après obtention du module 1, correspond au traçage d'une manche d'une épreuve technique inscrite au calendrier FFS. La qualité du traçage sera évaluée par le responsable du circuit ou l'entraîneur du club compétent.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Ces 2 modules sont organisés au niveau régional (Comité de ski)</b></p>
VALIDITE RECYCLAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Juge de Compétition Alpin</b> A l'issue du <b>1<sup>er</sup> module</b> le brevet de <u>Juge de Compétition Alpin</u> sera enregistré au fichier national des officiels. La validité de ce brevet est de 5 ans sans recyclage.</li> <li>• <b>Traceur Fédéral</b> A l'issue du <b>2<sup>ème</sup> module</b> et en fonction de l'évaluation donnée par le responsable, le brevet de <u>Traceur Fédéral</u> sera enregistré au fichier national des officiels à la demande du BTR.</li> </ul> <p>La remise à niveau des connaissances techniques reste une démarche propre aux intéressés pouvant se concrétiser par la visualisation à titre personnel, ou lors de séances organisées par les BTR, d'un visuel de formation continue mis à disposition par le BTN Alpin <a href="http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf">http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf</a></p> <p><b>Le brevet de Traceur Fédéral étant soumis à la validité de brevet de JC (5 ans) il ne sera plus valide et mis en sommeil sans recyclage de ce dernier à l'échéance.</b></p>

## VI) FORMATION DE **TRACEUR FEDERAL EXPERT**

INTITULE ABREVIATION	TRACEUR FEDERAL EXPERT  <b>(TFE)</b>
<b>PREROGATIVES</b>	<p>Désigné par le jury, l'organisateur ou par le coordonnateur du circuit, le <b>traceur fédéral expert</b> assure le traçage <b>de toutes les épreuves</b> de ski alpin de tous niveaux, inscrites au calendrier régional ou national, ainsi que les entraînements en respectant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règlements</li> <li>- La sécurité des coureurs</li> </ul>
<b>PREREQUIS</b> Inscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre licencié dans un club FFS et faire acte de candidature par l'intermédiaire de son comité. (La filière d'inscription par le <i>SNMSF</i> existe également)</li> <li>▪ Etre titulaire du brevet de Traceur Fédéral (avoir validé les 2 modules)</li> <li>▪</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET CONNAISSANCES DEVELOPPEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traçage et sensibilisation aux disciplines de vitesse (entraînement et compétition).</li> <li>- Règlements communs et spécifiques des disciplines.</li> <li>- Sécurité des pistes d'entraînement et de compétition.</li> <li>- Pouvoir officier en tant que <b>Délégué Technique</b> FFS (après obtention du brevet de DT) sur les épreuves du calendrier FFS.</li> <li>-</li> </ul>
<b>ORGANISATION ET EVALUATION</b>	<p>Le brevet de Traceur Fédéral Expert est obtenu à l'issue d'un stage en situation (camp vitesse, épreuve de SG ou DH) organisé annuellement par la FFS sur 2 jours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les traceurs auront l'occasion de tracer sur une piste homologuée vitesse. (évaluation en contrôle continu et examen écrit)</li> <li>- Ils suivront une formation ou un recyclage de Délégué Technique (évaluation sur examen écrit)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Le stage sera organisé au niveau national (FFS)</b></p>
<b>VALIDITE RECYCLAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Délégué Technique Alpin</b> Le brevet de <u>Délégué Technique Alpin</u> sera enregistré au fichier national des officiels. La validité de ce brevet est de 3 ans sans recyclage.</li> <li>• <b>Traceur Fédéral Expert</b> Le brevet de <u>Traceur Fédéral Expert</u> sera enregistré au fichier national des officiels.</li> </ul> <p>La remise à niveau des connaissances techniques reste une démarche propre aux intéressés qui se concrétise par la visualisation à titre personnel ou lors de séances organisées par les BTR, d'un visuel de formation continue mis à disposition par le BTN Alpin <a href="http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf">http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf</a></p> <p><b>La validité du brevet de Traceur Fédéral Expert n'a pas de limite dans le temps.</b></p>

Ces 2 Fiches décrivent la nouvelle organisation d'accès au brevet de Traceur mise en place à compter de la saison 2019/2020, visant à clarifier et valoriser les missions du Traceur dans son rôle au sein d'une organisation.

*Mesures transitoires :* le brevet actuel de Traceur Régional (TR) (si Juge de Compétition Alpin) sera transformé en Traceur Fédéral (TF), celui de Traceur National (TN) en Traceur Fédéral Expert (TFE) par le dispositif mis en place.

Les brevets de JC ne sont associés qu'aux licenciés qui en sont préalablement titulaires, ou en deviendront titulaires à l'échéance du dispositif de transition.

Ce sont ces nouvelles dénominations qui figureront à terme sur les licences.